

	Ancienne typo	Nouvelle typo
Niveau de bibliothèque :	BM ₃ 	C 

Responsable : Annette BOSSEBOEUF
Téléphone : 05-49-37-48-89

Population	1015 habitants	
Local	superficie du local affecté à la bibliothèque superficie pour 100 habitants	60 m ² 5,91 m ² 
Horaires	Nombre d'heures d'ouverture tout public	05h30 
Logiciel		
Equipe	bibliothécaires : 0 assistants : 0 adjoints du patrimoine : 0 autres agents : 0 contractuels : 0	bénévoles avec formation de base : 1 bénévoles sans formation de base : 14 total membres équipe : 15 total ETP des salariés : 0

Collections		doc. possédés	dépenses	doc. achetés
Commune	livres	1825	2100 €	124
	documents sonores	0	0 €	0
	Vidéos	0	0 €	0
	revues		0 €	
	total	1825	2100€	124

BDV	documents déposés tout support confondu	1273	dont documents sonores	45
-----	--	------	------------------------	----

Offre globale :	3,05 document(s) / habitant
Dépense d'achat :	2,07 € / habitant 

Fréquentation	nombre de lecteurs enfants (< 14 ans) :	60
	nombre de lecteurs adultes (> 14 ans) :	110
	total : 170	dont lecteurs hors commune : 16
	Nombre de documents prêtés : 1535	

Pourcentage des lecteurs : 16,75 % des habitants  Rappel 2020 : 18,57 %

Prêts par lecteur : 9 

Les services apportés par la BDV en 2021

Vos correspondants BDV : Adrien Charbeau et Laurie Moraux

Votre mode de desserte :

Renouvellement des documents déposés par **le relais de Poitiers et la navette**

Nombre de réservations : 192

Nombre de formations suivies : 5,5

Nombre de réunions de travail : 1

Nombre de prêts de matériel d'animation : 0

 Évaluez où se situe votre bibliothèque en reportant ces indicateurs sur le rapport d'activité

UNE NOUVELLE TYPOLOGIE POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Pourquoi une nouvelle typologie ?

L'Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD) et le Ministère de la Culture utilisaient une typologie (celle que vous connaissez : BM1, BM2, BM3, Point lecture, Dépôt) permettant de classer les bibliothèques, élaborée en 2002 en fonction de 4 critères :

- Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- Surface
- Nombre de personnel qualifié

Ces éléments sont recensés à partir du rapport annuel (Néoscrib) complété par chaque bibliothèque de lecture publique pour le Ministère de la culture. **Il est obligatoire et contrôlé par chaque bibliothèque départementale sur son territoire.**

Cette typologie montre aujourd'hui ses limites, avec notamment :

- Une caractérisation des établissements de lecture publique (ELP) plus proche de l'évaluation des moyens mis en œuvre que de la qualité des services offerts ;
- Des équipements intercommunaux et des établissements de grandes villes structurellement moins bien classés du seul fait des ratios liés à la population couverte.

Pour remédier à ces inconvénients, l'ABD, en lien avec l'Observatoire de la lecture publique, a décidé en 2018 de mener un travail de réflexion statistique sur une typologie alternative et de fonder une nouvelle typologie.

À partir de cette année, les bibliothèques reçoivent parallèlement leur classement selon la nouvelle typologie et celui de l'ancienne, pour les données 2021. En 2023 n'apparaîtra plus que le classement selon la nouvelle typologie.

Comment est calculée la nouvelle typologie ?

Neufs indicateurs sont pris en compte :

- Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- **Nombre de types d'actions au sein de l'établissement**
- **Accès à Internet au sein de l'établissement**
- **Diversité de l'offre de collections**
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- Surface
- Nombre de personnel qualifié
- **Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants**
- **Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants**

Les 5 nouveaux indicateurs (en rouge) s'ajoutent aux 4 préalablement existants.

Les bibliothécaires saisissent leurs données dans le logiciel Néoscrib. Ce dernier à partir de ces données établit un score pour chaque structure. Ces scores servent ensuite, grâce à des algorithmes, à classer les bibliothèques selon 5 types allant de A, pour le lieu de lecture ayant le plus de critères très favorables, à E, pour l'établissement ayant le moins de critères favorables.

Il est donc essentiel que chaque bibliothécaire saisisse les données demandées dans ce rapport, au risque sinon de voir le score de sa bibliothèque et donc sa typologie dégradés par manque de données.

Il est important de noter que des seuils existent pour le calcul de certains critères (par exemple, pour le critère sur la diversité de l'offre de collections, on considérera que la bibliothèque propose une offre de jeux vidéo uniquement à partir du moment où le nombre de jeux vidéo est supérieur ou égal à 5).

Pour en savoir plus sur cette nouvelle typologie,

il est possible de consulter la présentation proposée par l'ABD sur son site

www.abd-asso.org/documentations/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/

Si vous avez des questions plus précises, vous pouvez les adresser

à Marie-Lorraine Mathieu : mlmathieu@departement86.fr - 05 49 61 59 28.

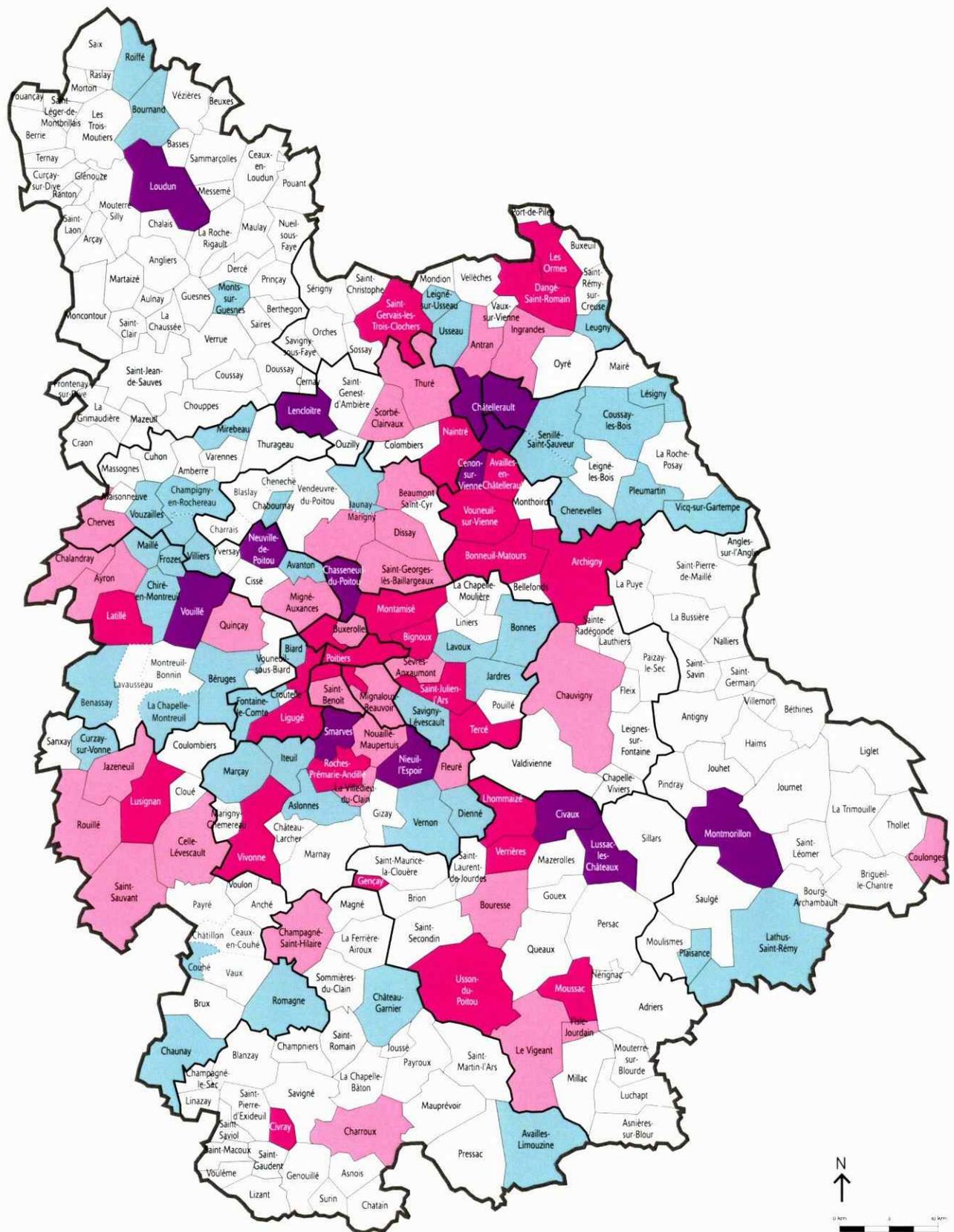


Dimensions	Critères	Notation	
		1.: Très défavorable =TD 2.: Défavorable = D 3.: Intermédiaire = I	4.: Favorable = F 5.: Très favorable = TF
Offre de services	Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants	1 : moins de 500 € (y compris aucune dépense) 2 : de 500 à 1 499 € 3 : de 1 500 à 1 999 €	4 : de 2 000 à 2 999 € 5 : 3 000 € et plus
	Nombre de types d'actions au sein de l'établissement	1 : aucune action 2 : un type unique 3 : deux ou trois types d'actions	4 : quatre ou cinq types d'actions 5 : six types d'actions ou plus
	Accès à Internet au sein de l'ELP	1 : aucun poste informatique et pas de wifi 2 : case volontairement vide 3 : présence de postes informatiques non connectés à Internet 4 : présence de postes informatiques connectés à Internet 5 : connexion wifi publique	
	Diversité de l'offre de collections	1 : aucun autre support proposé que le livre 2 : un unique autre support proposé 3 : deux autres supports proposés 4 : trois autres supports proposés 5 : quatre ou cinq autres supports proposés	
Bâtiment et facilité d'accueil des publics	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	1 : moins de 4 heures 2 : de 4 heures à moins de 6 heures 30 3 : de 6 heures 30 à moins de 12 heures 4 : de 12 à heures moins de 18 heures 5 : 18 heures et plus	
	Surface	1 : moins de 50 m ² 2 : de 50 à 99 m ² 3 : de 100 à 149 m ²	4 : de 150 à 299 m ² 5 : 300 m ² et plus
Équipe	Nombre de personnel qualifié	1 : pas de salarié ni de bénévole qualifié 2 : pas de salarié mais au moins un bénévole qualifié 3 : au moins une personne salariée sans salarié qualifié 4 : au moins un salarié qualifié avec un faible ratio par rapport à la population couverte (<0,5 etp pour 1 000 hab.) 5 : au moins un salarié qualifié avec un ratio intermédiaire ou important par rapport à la population couverte (>=0,5 etp pour 1 000 hab.)	
Publics	Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants	1 : moins de 50 2 : de 50 à 99 3 : de 100 à 149	4 : de 150 à 199 5 : 200 et plus
	Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants	1 : Moins de 1 000 2 : de 1 000 à 1 999 3 : de 2 000 à 3 499	4 : de 3 500 à 4 999 5 : 5 000 et plus

Modalités de calcul de la typologie

Type A	Au moins 5 situations très favorables
Type B	Au moins 6 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 4 situations très favorables
Type C	Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux ou à défaut au moins 4 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 3 situations très favorables
Type D	N'est ni en A, B, ou C et si le nombre de situations très défavorables est inférieur à 5
Type E	N'est pas en A, B ou C et si le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5.

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE EN 2021



Bibliothèques de type

- | | | | | | |
|--|----------|---|----------|---|--|
|  | A |  | D |  | Commune non desservie par la BDV - ND |
|  | B |  | E |  | Canton |
|  | C | | |  | Commune |

